



Commune d'ARAMON

Mairie d'Aramon Place Pierre RAMEL BP 54

30390 ARAMON

Tel : 04.66.57.38.06

Courriel : marches@aramon.fr

Accord-cadre de fournitures

La présente procédure adaptée ouverte est soumise aux dispositions de l'article 27 du décret relatif aux marchés publics.

Accord-cadre à bons de commande d'achat de papeterie, fournitures administratives et scolaires de la ville d'Aramon et de son CCAS

N° 18.F.01

Acte d'engagement

(AE)

La présente offre concerne le(s) lot(s) n°

Table des matières

| | |
|--|----|
| Article 1 – Objet de l'accord cadre | 3 |
| Article 2 – Consultation allotie | 3 |
| Article 3 – Contacts | 3 |
| Article 4 – Contractant | 4 |
| Article 5 – Sous-traitance | 7 |
| Article 6 – Type de prix | 7 |
| Article 7 – Montant de l'accord-cadre | 7 |
| Article 8 – Durée de l'accord-cadre et délai de livraison | 8 |
| Article 9 – Paiement | 8 |
| Article 10 – Origine des fournitures | 9 |
| Article 11 – Affirmation sur l'honneur | 9 |
| Article 12 – Engagement du candidat | 9 |
| Article 13 – Liste des annexes à l'acte d'engagement | 10 |
| Article 14 - Acceptation de l'accord-cadre (à remplir par le pouvoir adjudicateur) | 10 |
| Article 15 - Date d'effet de l'accord-cadre (à remplir par le pouvoir adjudicateur) | 11 |
| ANNEXE 1 - En cas de réponse en Groupement | 13 |

Article 1 – Objet de l'accord cadre

Le présent marché a pour objet l'approvisionnement en fournitures de papier de reprographie, de fournitures de bureau des services administratifs, du Centre Communal d'Action Sociale et des écoles de la commune d'Aramon.

Article 2 – Consultation allotie

Les prestations sont réparties en 5 lots, traités de façon séparée.

Les lots sont les suivants :

- Lot n°1 : Papier pour reprographie - ville d'Aramon et écoles
- Lot n°2 : Papier pour reprographie CCAS
- Lot n°3 : Fournitures administratives ville
- Lot n°4 : Fournitures administratives CCAS
- Lot n°5 : Fournitures scolaires

La présente offre concerne le lot n°

Les candidats peuvent postuler pour un ou plusieurs lots et peuvent se présenter seuls ou dans le cadre d'un groupement. Ce groupement peut être solidaire ou conjoint.

Il est conjoint lorsque chacun des prestataires, membre du groupement, n'est engagé que pour la partie du marché qu'il exécute.

Il est solidaire lorsque chacun des prestataires est engagé financièrement pour la totalité du marché et doit pallier une éventuelle défaillance de ses partenaires.

Article 3 – Contacts

Personne publique : Ville d'ARAMON
Place Pierre RAMEL
30390 ARAMON
04-66-57-38-00

Autorité compétente pour signer l'accord-cadre : Monsieur le Maire de la Ville d'Aramon ayant reçu délégation de compétence conformément à l'article L. 2122-22 du Code Général des collectivités territoriales par la délibération n°2018-048 du 27 avril 2018 du Conseil Municipal.

Personne désignée pour renseigner les bénéficiaires des nantissements (article 130 du décret relatif aux marchés publics) : Monsieur le Maire de la Ville d'Aramon

Comptable assignataire des paiements : Mme Catherine LUTZ
Téléphone : 04.66.57.00.34
Adresse : Finances Publiques
4, rue des Halles
30390 ARAMON

Article 4 – Contractant

Contractant unique

| | | |
|------------------------|--|---|
| M/Mme | | contractant personnellement, |
| La société | | |
| RCS | | |
| Représentée par | | dûment habilité(e), |
| Adresse | | |
| | | |
| Téléphone | | <i>Courriel</i> |
| Code NAF | | <i>N° SIRET</i> |
| TVA intracommunautaire | | |

Les cocontractants soussignés, engageant ainsi les personnes physiques ou morales ci-après, groupées :

conjoints (cf. grille de répartition des prestations annexée)

solidaires, les unes des autres

et désignées dans le marché sous le nom « Maître d'œuvre ».

Cotraitant A :

| | | |
|-----------------|--|---|
| M/Mme | | contractant personnellement, |
| La société | | |
| RCS | | |
| Représentée par | | dûment habilité(e), |

| | | |
|------------------------|--|-------------------|
| Adresse | | |
| Téléphone | | <i>Courriel :</i> |
| Code NAF | | N° SIRET : |
| TVA intracommunautaire | | |

Cotraitant B :

| | | |
|-------------------------------|--|---|
| M/Mme | | contractant personnellement, |
| La société | | |
| RCS | | |
| Représentée par Adresse | | dûment habilité(e), |
| Téléphone | | <i>Courriel :</i> |
| Code NAF | | N° SIRET : |
| TVA intracommunautaire | | |

Cotraitant C :

| | | |
|------------|--|---|
| M/Mme | | contractant personnellement, |
| La société | | |
| RCS | | |

| | | |
|-------------------------------|--|--------------------------------|
| Représentée par Adresse | | dûment habilité(e), |
| | | |
| Téléphone | | Courriel : |
| Code NAF | | N° SIRET : |
| TVA intracommunautaire | | |

Cotraitant D :

| | | |
|-------------------------------|--|---|
| M/Mme | | contractant personnellement, |
| La société | | |
| RCS | | |
| Représentée par Adresse | | dûment habilité(e), |
| | | |
| Téléphone | | Courriel : |
| Code NAF | | <i>N° SIRET</i> |
| TVA intracommunautaire | | |

Désigné dans l'accord-cadre, sous le nom " titulaire " ;

- après avoir pris connaissance du cahier des clauses particulières (CCP) et des documents qui y sont mentionnés ;
- M'ENGAGE à produire, si mon offre est retenue et si je ne les ai pas déjà fournis à l'appui de mon offre, les pièces prévues à l'article 51 du décret relatif aux marchés publics dans un délai de 10 jours francs à compter de la date de réception de la demande qui m'en sera faite par la personne signataire de l'accord-cadre.
- M'ENGAGE sans réserve, conformément aux stipulations des documents visés ci-dessus, à exécuter les prestations dans les conditions ci-après définies.

L'offre ainsi présentée ne me lie toutefois que si son acceptation m'est notifiée dans un délai de 120 jours à compter de la date limite fixée pour la réception des offres.

Article 5 – Sous-traitance

Les annexes n°..... à cet acte d'engagement indiquent la nature et le montant des prestations qu'il est envisagé de faire exécuter par des sous-traitants payés directement, les noms de ces sous-traitants et les conditions de paiement des contrats de sous-traitance ; le montant des prestations sous-traitées indiqué dans chaque annexe constitue le montant maximal de la créance que le sous-traitant concerné pourra présenter en nantissement ou céder.

Chaque annexe constitue une demande d'acceptation du sous-traitant concerné et d'agrément des conditions de paiement du contrat de sous-traitance, demande qui est réputée prendre effet à la date de notification de l'accord-cadre ; cette notification est réputée emporter acceptation du sous-traitant et agrément des conditions de paiement du contrat de sous-traitance.

Le montant total des prestations qu'il est envisagé de sous-traiter conformément à ces annexes est de :

- montant hors taxes.....euros (en chiffres)
- T.V.A. au taux de %, soit euros (en chiffres)
- montant TTCeuros (en chiffres)
- montant TTC..... euros (en lettres)

Article 6 – Type de prix

Les prestations sont traitées à prix unitaires (prix incluant le rabais éventuellement consenti).

Les prix unitaires du bordereau de prix et par défaut ceux proposés dans le catalogue de l'opérateur économique sont appliqués aux quantités réellement exécutées.

Précisions :

La collectivité se réserve la possibilité de commander, ponctuellement et à titre accessoire, des articles ne figurant pas au bordereau de prix unitaires. Pour ces articles, le candidat indique impérativement, sur l'Acte d'Engagement, le rabais appliqué aux tarifs du catalogue en vigueur (même s'il est égal à zéro).

Le montant de remise sur catalogue proposé par la commune d'Aramon est de %.

Il est précisé que les prix indiqués au bordereau des prix unitaires sont réputés complets. Ils s'entendent franco de port et d'emballage. Les prix comprennent toutes charges fiscales, parafiscales ou autres frappant les prestations. Les prix comprennent tous les frais afférents au conditionnement, à la manutention, à l'emballage, au stockage, à l'assurance ainsi qu'au transport jusqu'au lieu de livraison.

Article 7 – Montant de l'accord-cadre

Les montants maximums des commandes HT par période de 12 mois sont les suivants :

- LOT 1 : Papiers pour reprographie Ville d'Aramon et écoles : 6 000 € HT
- LOT 2 : Papiers pour reprographie CCAS d'Aramon : 1 500 € HT
- LOT 3 : Fournitures administratives Ville d'Aramon : 30 000 € HT
- LOT 4 : Fournitures administratives CCAS : 4 000 € HT
- LOT 5 : Fournitures scolaires : 25 000 € HT

Pour des besoins occasionnels de faible montant (moins de 1% du montant total du marché), le pouvoir adjudicateur pourra s'adresser à un prestataire autre que le titulaire du marché. Ce besoin occasionnel s'exprimera sous la forme d'un bon de commande également.

Article 8 – Durée de l'accord-cadre et délai de livraison

8.1. Durée de l'accord-cadre

L'accord-cadre relatif au lot commence à la date de l'accusé de réception de sa notification pour une durée initiale de 12 mois.

Il est renouvelable 2 fois par reconduction expresse pour une période de 12 mois. La durée maximale de l'accord-cadre est de 36 mois. Le pouvoir adjudicateur prend par écrit la décision de reconduire ou non l'accord-cadre.

En cas de reconduction, le titulaire de l'accord-cadre est tenu d'accepter la décision qui lui est notifiée. La décision prise par le pouvoir adjudicateur est notifiée au titulaire, au plus tard 30 jours avant la date d'expiration de la période en cours. Lorsque ce terme est atteint sans que le pouvoir adjudicateur ait signifié au titulaire sa décision, celui-ci peut solliciter la reconduction de l'accord-cadre. En cas de silence gardé par le pouvoir adjudicateur à l'expiration de l'accord-cadre, ce dernier n'est pas reconduit.

8.2. Délais de livraison / d'exécution

Le candidat propose dans l'Acte d'Engagement un délai de livraison des fournitures qui deviendra contractuel à la signature du marché. Le non-respect de cet engagement expose le titulaire du marché à des pénalités (article 25 du présent Cahier des Clauses Particulières).

Toutefois la commune fixe une durée de livraison maximale de 5 jours calendaires concernant les éléments des lots n°1 et 2 et une durée maximale de livraison de 8 jours pour les fournitures des lots 3, 4 et 5.

Ces délais commencent à courir également à compter de la notification de chaque bon de commande au titulaire du marché.

Délai de livraison :

- Pour le lot n°..... :

Le délai de livraison est de jours à compter de la date de notification de chaque bon de commande.

8.3. Prolongation du délai de base

Une prolongation du délai d'exécution peut être accordée par le pouvoir adjudicateur dans les conditions de l'article 13.3 du C.C.A.G. F.C.S.

Article 9 – Paiement

En cas de paiement sur un seul compte, le pouvoir adjudicateur se libère des sommes dues au titre du présent accord-cadre en faisant porter le montant au crédit du compte suivant :

Libellé du compte :

Domiciliation :

Adresse :

CODE IBAN :

Code BIC :

En cas de paiement sur plusieurs comptes, dupliquer et remplir l'annexe "en cas de réponse en groupement" autant de fois que nécessaire.

Les paiements sont effectués en EUROS.

Article 10 – Origine des fournitures

Conformément aux dispositions de l'article 3 du décret relatif aux marchés publics, l'origine des fournitures en pourcentage de la valeur totale des produits composant l'offre :

- Pays de l'Union européenne, France comprise :%.
- Pays membre de l'Organisation mondiale du commerce signataire de l'accord sur les marchés publics (Union européenne exclue) :%.
- Autre :%.

Article 11 – Affirmation sur l'honneur

- J'affirme, sous peine de résiliation de l'accord-cadre à mes torts exclusifs, ne pas tomber
- J'affirme, sous peine de résiliation de l'accord-cadre à ses torts exclusifs, que la société/le groupement d'intérêt économique, pour lequel j'interviens, ne tombe pas
- Nous affirmons, sous peine de résiliation de l'accord-cadre à nos torts exclusifs, ne pas tomber
- Nous affirmons, sous peine de résiliation de l'accord-cadre, à leurs torts exclusifs, que les sociétés pour lesquelles nous intervenons ne tombent pas sous le coup des interdictions énumérées aux articles 45 et 48 de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics concernant les liquidations, faillites personnelles, les infractions au code général des impôts, les interdictions d'ordre législatif, réglementaire ou de justice.

Article 12 – Engagement du candidat

Fait en un seul original

A

le

Mention manuscrite "lu et approuvé"

Signature(s) du(des) candidat(s) (représentant(s) habilité(s) pour signer l'accord-cadre)

Article 13 – Liste des annexes à l'acte d'engagement

- Annexe 1 - En cas de réponse en groupement

Article 14 - Acceptation de l'accord-cadre (à remplir par le pouvoir adjudicateur)

Est acceptée la présente offre pour valoir acte d'engagement

A

le

Signature de l'autorité compétente en vertu de délibération n°2018-048 du 27 avril 2018

Article 15 - Date d'effet de l'accord-cadre (à remplir par le pouvoir adjudicateur)

En cas de remise contre récépissé :

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« Reçu à titre de notification une copie du présent accord-cadre » :

A ,

le

Signature du titulaire

En cas d'envoi en LRAR :

Coller ci-dessous l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire

Cadre pour nantissement ou cession de créance : (1)

Formule d'origine

Copie délivrée en unique exemplaire pour être remise à l'établissement de crédit en cas de cession ou de nantissement de créance de :

- la totalité de l'accord-cadre (2)
- la partie des prestations évaluées à euros (en lettres)
- et devant être exécutées par en qualité de co-traitant.

A ,
le (3)

Signature,

(1) A remplir par le pouvoir adjudicateur en original sur une photocopie.

(2) Rayer la mention inutile.

(3) Date et signature originales.

ANNEXE 1 - En cas de réponse en Groupement

Acheteur : Commune d'ARAMON

Mairie d'Aramon

Place Pierre RAMEL

BP 54

30390 ARAMON

04.66.57.38.06

Accord-cadre à bons de commande d'achat de papeterie, fournitures administratives et scolaires de la ville d'Aramon et de son CCAS

Cotraitant n°.... (A reproduire pour chacun des cotraitants)

Désignation du cotraitant :

Je soussigné,

Nom et Prénom :

Agissant en mon nom personnel :

Domicilié à :

Immatriculé à l'INSEE sous le n° SIRET :

Inscrit au Registre du Commerce et des Sociétés de :

Sous le n°

Téléphone :

Télécopie :

Courriel :

Agissant pour le nom et pour le compte de la société (intitulé complet et forme juridique de la société :

.....

Domicilié à :

Immatriculé à l'INSEE sous le n° SIRET :

Inscrit au Registre du Commerce et des Sociétés de :

Sous le n°

Téléphone :

Télécopie :

Courriel :

En tant que membre du groupement conjoint

En tant que membre du groupement solidaire

- après avoir pris connaissance du cahier des clauses particulières (CCP) et des documents qui y sont mentionnés ;
- M'ENGAGE à produire, si mon offre est retenue et si je ne les ai pas déjà fournis à l'appui de mon offre, les pièces prévues à l'article 51 du décret relatif aux marchés publics dans un délai de 10 jours francs à compter de la date de réception de la demande qui m'en sera faite par la personne signataire de l'accord-cadre.
- M'ENGAGE sans réserve, conformément aux stipulations des documents visés ci-dessus, à exécuter les prestations dans les conditions ci-après définies.

